

CHARTRE ETHIQUE

Vision, Mission et Valeurs

Vision de Projets+Actions :

Projets+Actions a l'ambition de participer à la préservation de la biodiversité au travers de projets locaux contribuant au développement économique et sociétal des populations vivant au cœur de ces écosystèmes.

Mission de Projets+Actions :

Projets+Actions a deux missions principales pour atteindre sa vision.

L'association identifie et gère des projets de préservation de la biodiversité par l'intermédiaire de partenaires locaux qui reçoivent les fonds de Projets+Actions et qui mettent en oeuvre sur le terrain les actions de sauvegarde et de mise en valeur des espèces menacées.

Projets+Actions effectue le suivi de la réalisation des projets jusqu'à l'atteinte des objectifs.

Par ailleurs, Projets+Actions collecte des fonds auprès de donateurs privés ou publics, particuliers ou institutionnels en vue de financer les projets locaux.

Projets+Actions s'assure que les fonds collectés sont utilisés de la façon la plus efficiente possible.

L'action de l'association se déroule dans un nombre limité de pays.

Valeurs de Projets+Actions :

Les actions de l'association s'inscrivent dans le cadre des Déclarations Universelles des Droits Humains, des Droits de l'Enfant, des Principes et Droits Fondamentaux au travail, de la Convention sur la diversité biologique, la Conférence de Nagoya, les Objectifs d'Aichi, les Nouveaux Objectifs du développement Durable,...

Elles s'adressent à l'ensemble de la population sans discrimination aucune, notamment de sexe, de religion, ou d'origine.

Les valeurs de Projets+Actions sont la solidarité, l'indépendance, l'intégrité, la confiance, l'engagement, le respect.

Relations entre Projets+Actions et ses parties prenantes:

Donateurs :

Projets+Actions s'engage à respecter l'affectation des dons tels que définis par les donateurs. Projets+Actions met tout en œuvre pour que sa gestion soit optimisée et efficace et que afin que les dons contribuent au maximum à l'action environnementale et sociale.

Projets+Actions communique régulièrement et en toute transparence auprès de ses donateurs l'avancement des projets et les résultats obtenus.

Bénévoles :

Projets+Action donne aux bénévoles une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.

Projets+Actions s'engage à définir des activités choisies par les bénévoles et leur permettant de s'engager au sein de l'association.

Projets+Actions fait participer les bénévoles à la vie de l'association et lui communique les résultats.

Projets+actions couvre par une assurance les risques éventuels encourus par les bénévoles dans l'exercice de leur activité.

Projets+Actions communique régulièrement et en toute transparence auprès de ses bénévoles l'avancement des projets et les résultats obtenus.

Les bénévoles soutiennent en toute conscience les objectifs et les valeurs de Projets+Actions, s'informent de sa stratégie et de son fonctionnement.

Les bénévoles se sentent responsables et solidaires de la promotion de Projets+Actions et de son développement.

Les bénévoles acceptent d'adhérer à Projets+Actions et collaborent dans un esprit d'équipe et de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles de l'association.

Les bénévoles ne peuvent pas engager des actions au nom de Projets+Actions ni communiquer sans l'accord du Conseil d'Administration.

Salariés :

Projets+Actions définit un poste et un contrat de travail pour chacun de ses salariés.

Volontaires :

Projets+Action donne aux volontaires une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.

Projets+Actions s'engage à définir des missions confiées aux volontaires avec des objectifs et des indicateurs de mesure de leur contribution.

Les volontaires s'engagent à respecter les us et coutumes de son pays d'intervention.

Les volontaires s'engagent à respecter les lois de son pays d'intervention.

Les volontaires s'engagent à respecter ses interlocuteurs notamment par l'emploi du vousoiement et de la courtoisie.

Les volontaires s'engagent à ne pas développer de relations commerciales avec les membres de la structure d'accueil ou avec des membres de la communauté aidée.

Les volontaires s'engagent à tout mettre en œuvre pour réaliser leur mission dans de bonnes conditions en ayant pour but la réalisation de l'objectif précis qui leur aura été proposé.

Les volontaires feront preuve de mansuétude quant aux conditions d'hébergements, de nourriture et aux outils disponibles pour la réalisation de leur mission.

Les volontaires s'engagent à ne pas profiter de la pauvreté, du contexte local et de la détresse humaine rencontrés pour obtenir, avec ou non compensation, des faveurs sexuelles, des produits à un prix anormalement bas ou corrompre des élus et/ou des membres de structures privées.

Les volontaires s'engagent à ne pas mettre en danger d'autres membres de la mission, les membres des structures locales partenaires ou des populations bénéficiaires ou non de sa mission. Ainsi, il est recommandé aux volontaires de ne pas chercher à aller dans des endroits réputés dangereux. D'une manière générale, il est recommandé de ne pas circuler seul mais en groupe avec à minima un responsable du partenaire local.

Les volontaires s'engagent à retourner à Projets + Actions au plus tard dans le mois suivant la réalisation de la mission un document comportant une synthèse de la mission qui lui sera remis à la fin de sa mission.

Les volontaires s'engagent à signaler à Projets + Actions toute information importante concernant un fait pouvant nuire à la bonne réalisation de la mission, à la sécurité des volontaires et/ou des partenaires locaux.

Les volontaires s'engagent à utiliser le bon sens commun en accord avec les responsables locaux pour la résolution de problèmes imprévus.

En cas de problème de santé grave, il est expressément recommandé au volontaire de communiquer immédiatement avec Europ Assistance afin d'organiser un rapatriement sanitaire immédiat et d'en avertir Projets + Actions.

Les volontaires ne peuvent pas engager des actions au nom de Projets+Actions ni communiquer sans l'accord du Conseil d'Administration.